

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 25  
- ayant pris part au vote : 31  
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 30 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. JOËL FEULLERAT, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. PHILIPPE BAUMLIN, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

**Etaient absents excusés** : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

Monsieur JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2018/64

#### **Objet : Toulouse Métropole – Enquête publique sur un projet de méthanisation des boues urbaines issues du traitement des eaux usées de la station de dépollution de Toulouse Ginestous-Garonne**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe du projet de méthanisation des boues de l'usine de traitement des eaux usées de Toulouse Ginestous-Garonne, c'est-à-dire un mode de traitement intermédiaire des boues issues du traitement des eaux usées, permettant de transformer une partie de ces matières organiques en biogaz/biométhane et ainsi contribuer à la transition énergétique des territoires.

Les boues issues du traitement des eaux usées (filières G1, G2, G3, G4) vont être envoyées dans des digesteurs pour dégrader la matière organique et produire le biogaz. Ce biogaz sera ensuite capté puis subira des traitements (désulfuration, séchage, séparation du méthane et du dioxyde de carbone) en vue d'obtenir du biométhane pur à 97 %.

Ce biométhane sera ensuite injecté dans le réseau de distribution GrDF en vue de la consommation domestique (cuisine, chauffage) et d'un usage en termes de mobilité pour les habitants de l'agglomération (alimentation des bus de TISSEO fonctionnant au gaz naturel).

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le - 7 JUIN 2018

ID : 031-213105612-20180607-D2018\_64-DE

En équivalent énergétique, l'injection de biométhane dans le réseau représentera une moyenne de 55 Gwh/an, soit la consommation annuelle moyenne de 12 000 à 15 000 habitants ou de 200 bus fonctionnant au gaz naturel.

Ce projet s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Toulouse Métropole, qui prévoit de doubler la part des énergies renouvelables et de récupération - EnR&R - locales dans la consommation d'énergie du territoire à 2030.

Il répond enfin aux deux grands objectifs que sont la rénovation et l'optimisation de la filière boues de la station ainsi que l'évolution vers une station vertueuse sur le plan énergétique, et ce, dans des délais de réalisation très ambitieux, à savoir pour un achèvement de la construction fin 2019.

En termes de budget, Energibio représente un investissement de 26 M€HT (études de conception et travaux).

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé le portage en maîtrise d'ouvrage publique des travaux liés à ce projet de méthanisation des boues et de valorisation énergétique du biogaz produit. Enfin, une délibération du 3 octobre 2017 a permis, d'une part, d'approuver un avenant au traité de concession concernant la dérogation à l'exclusivité de la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire pour le portage du projet par Toulouse Métropole, et d'autre part, d'approuver le portage du dossier d'autorisation environnementale conformément à l'article L.181 et suivants du Code de l'environnement.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 mars 2018, une enquête publique se déroule du 13 avril au 16 mai 2018, concernant la demande d'autorisation du système d'assainissement et de la nouvelle méthanisation des boues de Toulouse-Ginestous. Au titre de l'article 8 de cet arrêté, il est demandé aux conseils municipaux des communes raccordées à l'usine de Ginestous (13 au total dont la commune de L'Union) de donner leur avis sur la demande d'autorisation dès le début de la phase d'enquête publique.

Cet avis ne peut être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, c'est à dire au 31 mai 2018.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale portée par Toulouse Métropole et dénommée « Système d'assainissement et nouvelle méthanisation des boues de la station d'épuration de Toulouse Ginestous Garonne ».

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,  
Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale portée par Toulouse Métropole et dénommée « Système d'assainissement et nouvelle méthanisation des boues de la station d'épuration de Toulouse Ginestous Garonne ».

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le - 7 JUIN 2018

- Affiché le - 7 JUIN 2018

Le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

